

**ACCES à la CARTE « COMPETITEUR CYCLOSPORT et/ou CYCLOCROSS »
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR
Triathlètes masculins et féminines**

1/ En simple appartenance Ufolep

- **Les triathlètes masculins** appartenant ou ayant appartenu à la FF.Tri, qui sollicitent une carte « Compétiteur CycloSPORT » et/ou « Compétiteur Cyclocross », seront classés en **2^e catégorie UFOLEP** cycloSPORT et/ou cyclocross.
Par contre, ceux qui sont licenciés UFOLEP et qui ont une carte « Compétiteur CycloSPORT » et/ou « Compétiteur Cyclocross », restent dans la catégorie qui leur a été attribuée en cycloSPORT et/ou cyclocross.
- **Les triathlètes féminines** appartenant ou ayant appartenu à la FF.Tri, qui sollicitent une carte « Compétiteur cycloSPORT » et/ou « Compétiteur Cyclocross », seront classées en **3^e catégorie UFOLEP** cycloSPORT et/ou cyclocross.
Par contre, celles qui sont licenciées UFOLEP et qui ont une carte « Compétiteur cycloSPORT » et/ou « Compétiteur Cyclocross », restent dans la catégorie qui leur a été attribuée en cycloSPORT et/ou cyclocross.

2/ En double (voire triple) appartenance avec la FFC ou la FSGT

- **Voir fiches n°11 et 14 (pour les masculins) et n°12 et 15 (pour les féminines)**

Règlement mis à jour le 20 juin 2015
La Commission Nationale des Activités Cyclistes